

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 novembre 2020

Présents : Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Anne MAZAUDIER, Nicolas PANAVILLE, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL, Bernard TANCOGNE, Claire NICOLAS, Jacques BIGNEBAT Brigitte HECKMANN-RADEGONDE, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL, Muriel ABADIE, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

PROCURATIONS :

- 1- Mme Régine SAINTE-LIVRADE, a donné procuration à M. Yannick NINARD,
- 2- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Lucien DOLAGBENU, Régine SAINTE-LIVRADE, et Gérard PAUL,

Absente : Fabienne VITRICE

A été nommée secrétaire : Mme Pascale TERRASSON

M. Gaëtan LONGO, Maire de la commune de CLERMONT-SAVÈS, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. LONGO et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Mme Pascale TERRASSON est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	4
2	DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	4
3	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	4
3.1	Désignation de deux représentants (un délégué titulaire et un délégué suppléant) pour siéger au conseil d'administration du lycée Joseph Saverne.....	4
3.2	Construction du nouveau centre de secours : cession de parcelles à la commune de l'ISLE-JOURDAIN.....	4
4	AFFAIRES GÉNÉRALES.....	5
4.1.1	Commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé (Code APE : 4771Z)	5
4.1.2	Commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (Code APE : 4711)	5
5	FINANCES.....	5
5.1	Budget principal : admission en non-valeur.....	5
5.2	Budget principal : créances éteintes.....	5
5.3	Clôture du budget annexe « MCEF »	5
5.4	Budget principal : décision modificative n° 2	5
5.5	Budget annexe « Espèche » : décision modificative n° 1	6
5.6	Modification des attributions de compensation (AC).....	6
6	RESSOURCES HUMAINES.....	8
6.1	Renouvellement de la convention de personnel entre la CCGT et API en Gascogne 8	
6.2	Renouvellement des conventions de personnel entre la CCGT et la mairie de l'Isle-Jourdain.....	8
6.3	Approbation de la mise à jour du PCA (plan de continuité de l'activité).....	8
7	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	8
7.1	Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de RAZENGUES	8

8	CULTURE SPORT TOURISME.....	9
8.1	CULTURE	9
8.1.1	Désignation d'un élu au sein de l'association « Les amis de la culture, du patrimoine et du tourisme »	9
8.2	SPORT	9
8.2.1	Désignation d'un délégué référent à la vie associative	9
8.3	TOURSIME	9
8.3.1	Désignation d'un suppléant au président de la CCGT au Comité départemental de tourisme	9
9	DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ.....	9
9.1	Le service « Conseil en Énergie Partagé » : demande de subvention à l'ADEME..	9
9.2	Convention relative au transfert de la gestion des CEE au SDE 32.....	10
10	PETITE ENFANCE	10
10.1	1 - Multi accueil de FONTENILLES : demande d'aide à la CAF pour l'achat de divers mobiliers de puériculture et pédagogique.	10
10.2	2 – Crèche familiale : demande d'aide à la CAF pour divers achats de matériels de puériculture.	10
11	QUESTIONS DIVERSES.....	11

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020.

2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil communautaire prend acte des décisions à l'unanimité.

3 FONCTIONNEMENT INTERNE

3.1 Désignation de deux représentants (un délégué titulaire et un délégué suppléant) pour siéger au conseil d'administration du lycée Joseph Saverne

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (4 abstentions) de désigner M. Jean-Claude DAROLLES comme délégué titulaire et M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER comme délégué suppléant pour siéger au conseil d'administration du lycée Joseph Saverne.

3.2 Construction du nouveau centre de secours : cession de parcelles à la commune de l'ISLE-JOURDAIN

Monsieur le Président informe que le service de publicité foncière compétent a refusé la publication de l'acte de vente du 06/01/2020.

Par conséquent, Maître JULIEN a rédigé un acte rectificatif, en date du 19/02/2020, modifiant les numéros de parcelles cadastrales et la superficie d'une parcelle. Ainsi, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine a cédé à l'euro symbolique à la commune de l'ISLE-JOURDAIN des terrains situés Route de Rozès à l'ISLE-JOURDAIN, parcelles désormais cadastrées **BL 451 d'une superficie de 6 834 m² et BL 449 d'une superficie de 162 m².**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte des termes de l'acte rectificatif de vente du 19/02/2020 rédigé par Maître JULIEN.

4 AFFAIRES GÉNÉRALES

4.1.1 Commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé (Code APE : 4771Z)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis sur les dates d'ouvertures dominicales 2021 autorisées des commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé (Code APE : 4771Z), à savoir : le 10 janvier 2021, le 27 juin 2021, le 15 novembre 2021, le 5 décembre 2021, le 12 décembre 2021 et le 19 décembre 2021.

4.1.2 Commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (Code APE : 4711)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis sur les dates d'ouvertures dominicales 2021 autorisées des commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (Code APE : 4711), à savoir : le 3 janvier 2021, le 10 janvier 2021, le 4 avril 2021, le 23 mai 2021, le 15 août 2021, le 5 septembre 2021, le 5 décembre 2021, le 12 décembre 2021, le 19 décembre 2021 et le 26 décembre 2021.

5 FINANCES

5.1 Budget principal : admission en non-valeur

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 615,64 € et d'imputer la dépense à l'article 6541. Les crédits sont prévus au budget.

5.2 Budget principal : créances éteintes

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, constate à l'unanimité les créances éteintes pour une somme de 2 290,77 € et d'imputer la dépense à l'article 6542. Les crédits sont prévus au budget.

5.3 Clôture du budget annexe « MCEF »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de clôturer le budget annexe « MCEF » au terme de l'exercice 2020 et de constater la reprise des résultats au budget principal.

5.4 Budget principal : décision modificative n° 2

M. le président fait part à l'assemblée que le conseil municipal de la commune de MARESTAING, en date du 24/11/2020, n'a pas approuvé le rapport de la CLECT du 14/09/2020 et a refusé de fixer les attributions de compensation (AC) définitives 2020. Il indique que cette décision a modifié les points 5.4 et 5.6 de la séance. Il précise que le

tableau des AC et celui de la décision modificative n° 2 ont été modifiés en conséquence sur les documents distribués en séance. M. le Président demande à l'assemblée de passer tout d'abord au vote de la modification des AC prévues au point 5.6 pour voter ensuite la décision modificative n° 2 prévue au point 5.4.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 abstentions) d'autoriser le président à effectuer la décision modificative n° 2 présentée et jointe à la délibération.

5.5 Budget annexe « Espèche » : décision modificative n° 1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention) d'autoriser le président à effectuer la décision modificative n° 1 présentée ci-dessous.

Catégorie	Section	Chap.	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé	Type de mouvement
Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	605	Achats de matériel, équipements et travaux	93 574,00	Réel
Recette	Fonctionnement	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71355	Variations des stocks de terrains aménagés	93 574,00	Ordre
Dépense	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3555	Terrains aménagés	93 574,00	Ordre
Recette	Investissement	16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	93 574,00	Réel

5.6 Modification des attributions de compensation (AC)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 abstentions) de fixer les attributions de compensation telles que décrites dans le tableau ci-dessous, à compter de l'année 2020.

delib. 22/09/20

Communes	AC 2019 définitives	AC 2020 avec suppression régul Jeun 2019	AC 2020 prov	Remarque CRC délib. 14/06/2016	Ajout évaluation transfert Planif 2019	Retenue évaluation transfert Planif 2020	AC 2020 provisoire	Retenue évaluation CISPD 2018/20	AC 2020 provisoire	Retenue évaluation SAAD	AC définitives 2020
AURADÉ	-19 723		-19 723		3 380	-3 997,20	-20 340		-20 340	-2 718	-23 058
BEAUPUY	15 510		15 510		1183	-1 187,97	15 505		15 505	-150	15 355
CASTILLON-SAVÈS	-17 347		-17 347		2084	-2 093,29	-17 357		-17 357	-222	-17 579
CLERMONT-SAVÈS	1 910		1 910		1256	-1 261,85	1 904		1 904	-1 342	562
ENDOUIELLE	27 195		27 195		3309	-3 322,94	27 181		27 181	-721	26 460
FONTENILLES	748 479	-99 375	647 104	26	23 523	-17 122,37	653 504		653 504	-3 814	649 690
FRÉGOUVILLE	-10 634		-10 634		2178	-2 187,37	-10 643		-10 643	-2 105	-12 748
LIAS	114 099		114 099		3022	-3 034,65	114 087		114 087	-1 449	112 638
L'ISLE-JOURDAIN	-512 411		-512 411		30616	-31 181,80	-512 977	-18 870	-531 847	-43 670	-575 517
MARESTAING	572		572		1678	-1 682,87	565		565	-1 813	-1 248
MONFERRAN-SAVÈS	-26 788		-26 788		4842	-4 863,27	-26 808		-26 808	-4 981	-31 789
PUJAUDRAN	-135 439		-135 439		17115	-5 768,30	-124 092		-124 092	-3 619	-127 711
RAZENGUES	6 542		6 542		1089	-1 094,10	6 536		6 536	-612	5 924
SÉGOUFIELLE	-100 780	-20 240	-121 020		3543	-3 557,90	-121 035		-121 035	-3 156	-124 191
TOTAL	89 186	-119 615	-30 429		98 816	-82 356	-13 969	-18 870	-32 839	-70 372	-103 211
	AC>0	912 307			D	AC>0	819 283		819 283		810 630
	AC<0	-823 120			R	AC<0	-833 252		-852 122		-913 840

AC suite aux délib. des 5et 24/11 des communes d'Auradé et de Marestaing	AC libre "reversement FPIC"	AC déf. 2020
3 335		-19 723
		15 355
		-17 579
		562
		26 460
	-7 286	642 404
		-12 748
		112 638
-4 531	-17 928	-597 974
1 820		572
		-31 789
	-2 479	-130 190
		5 924
	-2 829	-127 019
624	-30 520	-133 106
		803 915
		-937 021

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Renouvellement de la convention de personnel entre la CCGT et API en Gascogne

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention de mise à disposition de personnel et d'autoriser le président à signer celle-ci avec API en Gascogne pour une durée de 3 ans, à compter du 01/01/2021.

6.2 Renouvellement des conventions de personnel entre la CCGT et la mairie de l'Isle-Jourdain

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 contre et 1 abstention) d'accepter les termes des conventions de mise à disposition de personnel et d'autoriser le président à signer celles-ci avec la mairie de l'ISLE-JOURDAIN.

6.3 Approbation de la mise à jour du PCA (plan de continuité de l'activité)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention) d'approuver la mise à jour du PCA.

7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de RAZENGUES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'instituer le droit de préemption urbain sur les zones ZC2 identifiées selon le plan afin de réaliser les projets de la commune,
- de donner délégation à la commune de RAZENGUES pour l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones identifiées au plan,
- de demander qu'une copie de l'ensemble des déclarations d'intention d'aliéner soit transmise à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, pour information, dès leur réception par la commune.

8 CULTURE SPORT TOURISME

8.1 CULTURE

8.1.1 Désignation d'un élu au sein de l'association « Les amis de la culture, du patrimoine et du tourisme ».

Mme ABADIE et M. PÉTRUS, membres de cette association, quittent la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne à la majorité (3 abstentions) M. Frédéric PAQUIN comme représentant à l'association « Les amis de la culture, du patrimoine et du tourisme ».

8.2 SPORT

8.2.1 Désignation d'un délégué référent à la vie associative

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne à la majorité (4 abstentions) M. Frédéric PAQUIN, comme référent à la « Vie Associative » pour la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

8.3 TOURSIME

8.3.1 Désignation d'un suppléant au président de la CCGT au Comité départemental de tourisme

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, désigne à la majorité (4 abstentions) Mme Pascale TERRASSON, comme suppléante de M. Francis IDRAC, pour siéger au sein de l'assemblée générale du comité départemental de tourisme destination Gers.

9 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ

9.1 Le service « Conseil en Énergie Partagé » : demande de subvention à l'ADEME

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 contre et 1 abstention) :

- d'approuver le plan de financement 2021 – 2023 présenté pour la mise en œuvre d'un service Conseil en Énergie Partagé, d'un montant de 114 420 €,
- de solliciter l'ADEME, participant à ce plan de financement au titre de l'appel à projets régional « Conseil en Énergie Partagé », les subventions correspondantes,
- de proposer aux communes membres de s'inscrire à ce service mutualisé,
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits aux budgets primitifs 2021 à 2023.

9.2 Convention relative au transfert de la gestion des CEE au SDE 32

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner le SDE 32 « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du décret n° 2020-1664 du 29 novembre 2010 relatif aux CEE, jusqu'à la fin de la quatrième période d'obligations des CEE fixée au 31 décembre 2021, date définie par l'article 2 du décret n° 2019-1320 du 11 décembre 2019 ;
- d'approuver la convention relative au transfert et à la valorisation des CEE au SDE 32 ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents résultants de ces décisions, et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et les attestations de cession des CEE établies entre la CCGT et le SDE 32.

10 PETITE ENFANCE

10.1 1 - Multi accueil de FONTENILLES : demande d'aide à la CAF pour l'achat de divers mobiliers de puériculture et pédagogique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention auprès de la CAF du Gers, à hauteur de 80 % du montant de l'opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous.

DÉPENSES PREV.	RECETTES PREV.	
1 937,70 € HT	Fonds propres	387,55 €
	CAF	1 550,15 €
TOTAL : 1 937,70 € HT	TOTAL	1 937,70 € HT

10.2 2 – Crèche familiale : demande d'aide à la CAF pour divers achats de matériels de puériculture.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention auprès de la CAF du Gers, à hauteur de 80% du montant de l'opération,
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous.

DÉPENSES PREV.	RECETTES PREV.	
800,20 € HT	Fonds propres	154,41 €
	CAF	645,79 €
TOTAL : 800,20 € HT	TOTAL	800,20 € HT

11 QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Mise en place d'un site de référencement des commerçants, artisans et producteurs de la Gascogne Toulousaine : www.jacheteengascognetoulousaine.com.
- ⇒ Piscine intercommunale : information sur les travaux de rénovation
- ⇒ Questions en lien avec l'établissement public de coopération intercommunale de l'office de tourisme de la Gascogne Toulousaine : composition comité de direction et plan d'actions 2021 en cours de réflexion
- ⇒ Collecte des déchets ménagers
- ⇒ Question sur les recettes fiscales et les grands projets

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 15 décembre 2020, à 18 h 30, à ENDOUFIELLE.

La séance est levée à 19 h 30.

Ce compte-rendu a été affiché le 03/12/2020

Le Président,

Francis IDRAC

